

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 23 novembre 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Conventions pour les secours sur pistes (SDIS, Ambulances, SIVOM Val Clarée Sports Nature)
- Tarifs de relevage des blessés sur les pistes de ski de fond
- Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition d'un local dans le bâtiment du camping municipal
- Tarifs des adhésions au service Tourisme
- Convention avec France Télécom pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale C 390
- Convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement
- Convention avec l'Association de Rénovation et Protection des fours
- Programme de voirie communale 2012
- Décisions modificatives
- Prorogation de la ligne de trésorerie

Val-des-Prés, le 19 Novembre 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

Convention avec le SDIS pour les secours sur pistes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le tarif de 217,00 € fixé par le S.D.I.S. pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,
- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2012-2013.

Convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour les secours sur pistes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2012-2013,
- approuve les tarifs de 105 € par évacuation les jours de semaine et de 135 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour les secours sur pistes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.
- autorise le maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2012-2013 pour un montant de 1.570 €.

Tarifs de relevage des blessés sur les pistes de ski de fond

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond pour la saison 2012-2013 comme suit :
 - Tarif A : relevage seul : 180,00 €
 - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances
ALTITUDE et ASSISTANCE 05 les jours de semaine : 285,00 €
 - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances
ALTITUDE et ASSISTANCE 05 les weekends et jours fériés : 315,00 €
 - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. : 397,00 €
 - Tarif E : relevage + évacuation par le S.A.F. : 180,00 € + 52,50 € la mn

Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition d'un local dans le bâtiment du camping municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la mise à disposition du local du rez-de-chaussée du bâtiment du camping au SIVOM Val Clarée Sports Nature pendant la saison d'hiver 2012-2013, pour y installer un point d'accueil,
- fixe le montant de la location à 200 € pour la période d'ouverture,
- autorise le Maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature prévoyant notamment, le remboursement à la commune des frais d'électricité en plus du montant de la location.

Tarifs des adhésions au service Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le montant de l'adhésion au service Tourisme à 80 € pour les professionnels du tourisme non résidents de la commune ;
- fixe les tarifs des cotisations au service Tourisme comme suit :
 - Résidences de tourisme : 200 €
 - Hôtels 2* et 3* : 100 €
 - Hôtels NC et 1* : 80 €
 - Gîtes + chambres d'hôtes : 80 €
 - Meublés de 1 appartement : 60 €
 - Par appartement supplémentaire : 40 €
 - Commerçants, artisans : 80 €
 - Refuges : 100 €
 - Prestataires d'activités : 80 €
 - Campings : 200 €
 - Ecoles de ski : 120 €
 - Transports : 100 €

Convention avec France Télécom pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale C 390

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec France Télécom pour l'autoriser à poser une canalisation souterraine et un coffret sur la parcelle D 390.

Convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Convention avec l'Association de Rénovation et Protection des fours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la reconduction de la convention d'occupation à titre précaire et gratuit des fours du Serre, de Pra Premier et de La Draye à l'Association de rénovation et de protection des fours,
- autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2013.

Programme de voirie communale 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Général une subvention de 23.615 € représentant 40% d'un montant estimé à 59.037 € H.T. pour réaliser des travaux sur les voies communales suivantes :
 - chemin de la Nouvelle Carrière, rue de Peyre Rouye, route du Pied du Col à La Vachette,
 - chemin de Michelin au Rosier,
 - chemin de Rulland, route du Pra, partie basse de la route de Granon, chemin de la Boulangère au Chef-lieu.

Décisions modificatives

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget Général :

	Dépenses	Recettes
61523 : Entretien de voies et réseaux	- 4.490,00 €	
6574 : Subvention voyage scolaire	- 2.000,00 €	
64111 : Rémunération principale	+ 3.000,00 €	
6535 : Frais de formation	- 600,00 €	
658 : Rembst ATSEM à Montgenèvre	+ 3.100,00 €	
668 : Autres charges financières	+ 20,00 €	
7398 : Reversements et prélèvements divers	+ 970,00 €	

Budget Camping :

	Dépenses	Recettes
6061 : Fournitures non stockables (électricité)	+ 790,00 €	
023 : Virement à la section d'investissement	- 790,00 €	
2312-0011 : Immobilisat. corporelles (digue)	- 790,00 €	
021 : Virement de la section de fonctionnemnt		- 790,00 €

Prorogation de la ligne de trésorerie

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de demander le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 100.000 €.

Val-des-Prés, le 26 Novembre 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SDIS pour les secours sur pistes

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 29 décembre 2006 avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer le transport des victimes d'accident de ski vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée. Le Conseil d'Administration du SDIS, au cours de sa séance du 22 octobre 2012, a fixé le tarif d'évacuation à 217,00 € pour la saison 2012-2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le tarif de 217,00 € fixé par le S.D.I.S. pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,
- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2012-2013.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour les secours sur pistes

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour la saison 2012-2013, pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski vers le centre hospitalier de Briançon. Les tarifs sont de 105 € par évacuation les jours de semaine et de 135 € par évacuation les week-ends et jours fériés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2012-2013,
- approuve les tarifs de 105 € par évacuation les jours de semaine et de 135 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour les secours sur pistes

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature par laquelle le maire délègue, sous son autorité, les opérations de relevage et d'évacuation des blessés sur les pistes de ski de fond jusqu'au point desservi par le système communal de transfert vers la structure de soins. Il propose de renouveler la convention pour l'hiver 2012-2013 sur la base d'un coût forfaitaire de 1.570 € pour la saison d'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.
- autorise le maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2012-2013 pour un montant de 1.570 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Tarifs de relevage des blessés sur les pistes de ski de fond

Monsieur le Maire rappelle les moyens mis en œuvre pour assurer les secours sur les pistes de ski de fond. Il rappelle également que l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que « ... les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ... ». En conséquence, il propose de fixer le tarif de relevage du blessé à 180 euros, auquel s'ajoutera la refacturation des frais des Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 ou du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou du Secours Aérien Français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond pour la saison 2012-2013 comme suit :
 - Tarif A : relevage seul : 180,00 €
 - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 les jours de semaine : 285,00 €
 - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 les weekends et jours fériés : 315,00 €
 - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. : 397,00 €
 - Tarif E : relevage + évacuation par le S.A.F. : 180,00 € + 52,50 € la mn

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition d'un local dans le bâtiment du camping municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Président du SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition par la commune d'un local dans le bâtiment du camping au Rosier afin d'y installer un point d'accueil pendant la saison d'hiver 2012-2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la mise à disposition du local du rez-de-chaussée du bâtiment du camping au SIVOM Val Clarée Sports Nature pendant la saison d'hiver 2012-2013, pour y installer un point d'accueil,
- fixe le montant de la location à 200 € pour la période d'ouverture,
- autorise le Maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature prévoyant notamment, le remboursement à la commune des frais d'électricité en plus du montant de la location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Tarifs des adhésions et des cotisations au Service Tourisme

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'adhésion pour les professionnels du tourisme non résidents de la commune ainsi que les tarifs des cotisations du service Tourisme de Val-des-Prés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le montant de l'adhésion au service Tourisme à 80 € pour les professionnels du tourisme non résidents de la commune ;
- fixe les tarifs des cotisations au service Tourisme comme suit :
 - Résidences de tourisme :200 €
 - Hôtels 2* et 3* : 100 €
 - Hôtels NC et 1* : 80 €
 - Gîtes + chambres d'hôtes :80 €
 - Meublés de 1 appartement : 60 €
 - Par appartement supplémentaire :40 €
 - Commerçants, artisans :80 €
 - Refuges :100 €
 - Prestataires d'activités :80 €
 - Campings :200 €
 - Ecoles de ski : 120 €
 - Transports :100 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec France Télécom pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale C 390

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juillet 2012 relative à l'enfouissement des lignes électriques au Rosier. Ces travaux seront coordonnés avec les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques. Par conséquent il convient également d'autoriser France Télécom à poser une canalisation souterraine et un coffret sur la parcelle communale D 390.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec France Télécom pour l'autoriser à poser une canalisation souterraine et un coffret sur la parcelle D 390.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement

Monsieur le Maire informe que la commune ne disposant pas de local de stockage pour entreposer le sel de déneigement, le Département peut mettre à disposition de faibles quantités de sel, sous réserve de disponibilité, par voie de convention. La participation financière est calculée sur la base du prix du marché de fourniture en cours majoré d'une participation pour frais de gestion de 5%, auquel s'ajoute la mise à disposition éventuelle d'un engin de chargement et d'un chauffeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec l'Association de Rénovation et Protection des fours

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec l'Association de rénovation et de protection des fours pour l'occupation à titre précaire des fours du Serre, de Pra Premier et de La Draye est arrivée à échéance et propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la reconduction de la convention d'occupation à titre précaire et gratuit des fours du Serre, de Pra Premier et de La Draye à l'Association de rénovation et de protection des fours,
- autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2013.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Programme de voirie communale 2012

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 mai 2012 relative aux travaux de voirie. A la demande du Conseil Général, il convient de préciser les voies communales qui feront l'objet de travaux pour un montant de 59.037 € H.T. subventionnés à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Général une subvention de 23.615 € représentant 40% d'un montant estimé à 59.037 € H.T. pour réaliser des travaux sur les voies communales suivantes :
 - chemin de la Nouvelle Carrière, rue de Peyre Rouye, route du Pied du Col à La Vachette,
 - chemin de Michelin au Rosier,
 - chemin de Rulland, route du Pra, partie basse de la route de Granon, chemin de la Boulangère au Chef-lieu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif 2012, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget Général :

	Dépenses	Recettes
61523 : Entretien de voies et réseaux	- 4.490,00 €	
6574 : Subvention voyage scolaire	- 2.000,00 €	
64111 : Rémunération principale	+ 3.000,00 €	
6535 : Frais de formation	- 600,00 €	
658 : Rembst ATSEM à Montgenèvre	+ 3.100,00 €	
668 : Autres charges financières	+ 20,00 €	
7398 : Reversements et prélèvements divers	+ 970,00 €	

Budget Camping :

	Dépenses	Recettes
6061 : Fournitures non stockables (électricité)	+ 790,00 €	
023 : Virement à la section d'investissement	- 790,00 €	
2312-0011 : Immobilisat. corporelles (digue)	- 790,00 €	
021 : Virement de la section de fonctionnemnt		- 790,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

Annule et remplace la délibération enregistrée le 26 décembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 5

votants : 9

Date de la convocation :

19 Novembre 2012

Date d'affichage :

19 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE à M. Thierry AIMARD

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE à M. André ROULET

Secrétaire : M. Jean-Louis GONON est nommé secrétaire de séance

OBJET : Prorogation de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie avec le Crédit Agricole arrive à échéance le 11 janvier 2013. Il propose d'en demander sa prorogation, pour permettre de payer les dépenses dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de demander le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 100.000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

